

LA PLATE-FORME



VOLUME 4 DÉCEMBRE 2012

Mot du maire

LES ENFANTS DE L'ÉCOLE NOUS ÉMERVEILLEN

Depuis plusieurs années, le mot du maire est consacré à évoquer des sujets portant sur la solidarité, le respect de l'environnement, le sens de la responsabilité, l'accueil des visiteurs, la situation économique et sociale, la crise du bois d'œuvre, l'action bénévole et biens d'autres propos liés au monde des adultes. C'est en vérifiant ces thèmes abordés pour préparer le présent mot du maire, et sur l'heureuse suggestion d'une collaboratrice, que j'ai pu constater qu'il y avait peu de place pour nos jeunes dans les préoccupations du maire de Sainte-Rose.

Or, le 13 décembre dernier, les élèves de l'école ont convié la population à la présentation de leur spectacle de Noël qu'ils ont préparé avec les membres du personnel. Près d'une centaine

de spectateurs étaient présents. J'avoue, avec une grande désolation, avoir manqué une occasion de me rapprocher du monde merveilleux des enfants. Ces derniers, m'a-t-on témoigné, étaient soigneusement costumés et manifestaient une joie de vivre digne du temps des Fêtes.

Cette activité était une source de financement pour l'activité de fin d'année. Si, comme moi, vous avez manqué l'occasion de contribuer, il est encore possible de faire un don en communiquant avec Mme Linda Villeneuve, secrétaire, au 418-615-0061 poste 3840. En cas d'absence, laissez un message dans la boîte vocale.

Laurent Thibeault
Maire



Budget 2013 commenté

Le budget 2013 de la municipalité ressemble à beaucoup d'égards à l'expression du langage informatique comme étant du copié-collé de 2012. En effet, pour l'ensemble des postes budgétaires décrits dans les tableaux qui suivent, vous serez à même de constater que de légères diminutions, ou pareillement de légères augmentations, viennent confirmer notre affirmation.

Notre première observation revient à l'augmentation des dépenses globales de 8,15 %, soit de 827 565 \$ à 895 062 \$. Cette augmentation est en grande partie attribuable à une dépense –et au revenu équivalent– du fait que l'agente de développement est maintenant sous la responsabilité financière de la municipalité. Puisqu'il s'agit d'une entrée de fonds et d'une sortie équivalente, l'augmentation réelle des dépenses passe donc à 3,35 %. Pour cette part, l'augmentation de la masse salariale et du coût de la vie justifie grandement la croissance des dépenses du budget 2013.

UN GEL DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES TAXES DE SERVICES

La taxe foncière sera maintenue à 1,2606 \$/100 \$ d'évaluation des propriétés. Les taxes de services seront aussi maintenues au même taux que l'an passé. C'est en compressant les dépenses dans presque tous les postes budgétaires

que nous avons pu réaliser cet objectif de ne pas augmenter davantage le fardeau fiscal des contribuables. Les membres du conseil sont toutefois conscients qu'il faut maintenir une qualité de services à la hauteur des deniers publics provenant principalement des sources de revenus locaux (taxes foncières et taxes de services).

La principale préoccupation d'une saine administration municipale passe d'abord et avant tout à assurer la sécurité de nos citoyens et citoyennes. Un réseau routier plus convenable, une gestion de l'eau potable plus responsable et un protection de notre environnement, telles sont les attentes de la population et celles du conseil municipal dans son approche de gestion des finances publiques.

Les tableaux suivants exposent les prévisions des revenus et dépenses de l'année 2012 avec celles de 2013.

La dernière colonne vous indique aussi le pourcentage des augmentations ou diminutions des dépenses et au deuxième tableau, en pourcentage la part de chaque source de revenus.



SOMMAIRE DES DÉPENSES (voir note plus bas pour chaque item)

POSTE BUDGÉTAIRE	ANNÉE		% en + ou -
	2012	2013	
1-Administration	245 306 \$	251 885 \$	+2,68
2-Sécurité publique	89 193 \$	85 860 \$	-3,73
3-Réseau routier (voirie et déneigement)	157 394 \$	159 187 \$	+1,14
4-Hygiène du milieu (eau potable et déchets)	118 645 \$	127 918 \$	+8,72
5-Santé et bien-être (OMH)	5 974 \$	9 500 \$	+59
6-Aménagement, urbanisme et dev. économique	37 263 \$	97 652 \$	+162
7-Loisirs et culture	12 514 \$	9 899 \$	-20
8-Frais de financement	1 493 \$	36 578 \$	-28,96
9-Autres frais financement (capital et intérêt)	106 600 \$	113 400 \$	+6,37
10.Remboursement au fonds de la réserve	3 183 \$	3 183 \$	0
TOTAL DES DÉPENSES	827 565 \$	895 062 \$	100

NOTES EXPLICATIVES, AU BESOIN, RELATIVES AUX ÉCARTS IMPORTANTS :

1. L'augmentation s'explique en grande partie au service du greffe. Il y aura en novembre une élection municipale. Ainsi la dépense passe de 1 230 \$ à 7 240 \$
2. La contribution des citoyens pour les services de la Sécurité du Québec augmente de 6,9 %. Nous avons aussi prévu une diminution du budget du service de protection incendie de 10,06 % en raison d'un nombre moins important de pompiers volontaires en formation.
3. En raison d'importantes augmentations des coûts prévisibles de l'essence et de deux demandes très justifiées pour un éclairage sécuritaire de rues, nous maintenons quand même un taux très raisonnable de ce poste budgétaire. Soulignons aussi que nous procéderons cette année au déboisement des routes des secteurs du Tableau, chemin de l'Anse-à-la-Mine et chemin du Cap-à-l'Est.
4. Le traitement de l'eau potable augmente de 47 % (assurance et nettoyage des réservoirs), une diminution de 17,83 % du réseau de distribution (moins de bris), et une augmentation de 11,45 % de la collecte et transport des déchets.
5. Dépenses supplémentaires dues à une augmentation pour les travaux d'entretien des bâtiments et surtout en raison d'une diminution des revenus de location (trois loyers non loués à l'OMH)
6. Pour l'aménagement et l'urbanisme, nous aurons une dépense obligatoire de près de 20 000 \$ pour mettre à niveau nos règlements d'urbanisme en lien avec le nouveau schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Nous aurons aussi une dépense de 45 000 \$ pour le volet promotion et développement économique. Il s'agit de la dépense liée à l'agente de développement

local dont le poste, subventionné par le CLD et Carrefour jeunesse emploi, est sur le compte de la municipalité.

7. Nous pourrions croire que la culture et les loisirs n'ont pas d'intérêt pour le conseil municipal. Cela est faux. Depuis quelques années, grâce à différents fonds fournis par la MRC du Fjord du Saguenay (Politique nationale de la Ruralité, Fonds d'aide aux communautés, Fonds des redevances du barrage de la Péribonka, Fonds de soutien à la Culture), ce secteur d'activités a profité généreusement de soutiens financiers très importants. Toutefois, nous n'incluons pas au budget ces apports financiers.
8. Cette diminution des frais d'intérêt est attribuable au remboursement par le gouvernement du Québec des intérêts pour le dossier de l'eau potable
9. Ce montant est entièrement assumé par le gouvernement du Québec pour le dossier de l'eau potable.

Trop souvent, les contribuables blâment les administrations municipales pour une croissance des dépenses qui dépasse largement les coûts de l'inflation ou le coût de la vie. Trop souvent également, ces reproches sont justifiés. Nous croyons toutefois que le présent budget des dépenses consiste à réaliser les mandats de notre organisation municipale dans le respect de l'effort fiscal des citoyens et citoyennes et de la juste valeur des services rendus.

Au cours de l'année 2012, nous avons souvent reçu des commentaires, parfois désobligeants, de citoyens affirmant payer des taxes sans recevoir aucun service. Je rappelle seulement que pour le déneigement, notre budget présente une dépense de 89 243 \$. Cela représente une dépense de 2028,25 \$ par kilomètre. Même si notre territoire est de loin le plus difficile à entretenir parmi les

SOMMAIRE DES REVENUS (voir note explication plus bas)

POSTE BUDGÉTAIRE	2012	2013	% des revenus
1-Taxes foncières	435 254 \$	446 278 \$	49,46
2- Taxes de services (eaux, déchets)	132 209 \$	134 979 \$	15,08
3- Tenants lieux de taxes	24 431 \$	24 171 \$	2,7
4- Les transferts gouvernementaux	186 227 \$	199 403 \$	22,29
5- Services rendus	33 998 \$	74 831 \$	8,36
6- Amendes et pénalités diverses	500 \$	500 \$	0,056
7- Intérêts	3 925\$	3 900 \$	0,45
8- Impositions de droits (mutations, amendes)	11 021 \$	11 000 \$	1,23
TOTAL DES REVENUS	827 565 \$	895 062 \$	100

municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay, ce coût d'entretien est aussi parmi les plus bas. Nous pourrions fournir beaucoup d'autres exemples pour démontrer que la gestion actuelle de notre municipalité est saine, responsable, sans collusion et sans corruption. Mais regardons maintenant l'état des apports.

NOTES EXPLICATIVES :

1-La croissance du revenu de la taxe foncière est attribuable à un important investissement à la Pourvoirie du Cap au lesté et à de l'amélioration immobilière privée.

4- Notre revenu pour le remboursement de la taxe de vente du Québec augmente d'un peu plus de 9 000 \$.

5- Aux services rendus, nous avons un revenu de près de 35 000 \$ provenant du CLD et Carrefour jeunesse emploi pour le poste de l'agente de développement local.

On constatera que ces revenus sont sensiblement les mêmes aux revenus de 2012. Nous continuerons à être vigilants pour obtenir une juste part des programmes de subventions gouvernementales liés à l'entretien des chemins publics et autres volets, le cas échéant.

LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION :

MISE À NIVEAU DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

DE L'EAU POTABLE

Pour l'année 2013, nous utiliserons la totalité de l'enveloppe provenant de la subvention pour la taxe d'accise du gouvernement fédéral, au montant de 424 897 \$. L'argent sera en grande partie utilisé pour la mise à niveau du réseau de distribution de l'eau potable; Les travaux seront réalisés à partir du réservoir et jusqu'en bas de la grande côte de la route 172, sur le terrain de l'ancienne station. De plus, nous croyons possible un investissement dans l'entretien de nos chemins municipaux.

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

Nous poursuivons nos démarches pour que les instances gouvernementales nous accompagnent financièrement pour le traitement des eaux usées dans l'Anse à Théophile. Nous avons toujours affirmé que ce dossier pourra se régler avec un apport presque à 100% des instances gouvernementales.

LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

DE L'ANSE-D'EN-BAS

Nous avons déjà envisagé de donner aux citoyens et citoyennes de ce secteur le service d'eau potable connecté au réseau. Présentement, la projection des coûts par les firmes d'ingénieurs remet en question une subvention et une autorisation possible par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Un dossier préoccupant, nous en convenons, pour la santé des citoyens de ce secteur.

Nous poursuivons notre programme de maintenance de nos bâtiments, notamment de la peinture au garage municipal de la route 172, de la promenade de la rue du Quai, d'un garde de sécurité additionnel au quai, de la caserne des pompiers, d'une génératrice de secours aux installations du système de captation d'eau potable, etc.

L'ÉCLAIRAGE DES RUES :

Nous ajouterons deux lumières aux entrées des chemins, l'une au Lac Bouchard (entrée des cèdres) et l'autre au Grand Lac Saint-Germain.

LE DÉBOISEMENT DE CHEMINS MUNICIPAUX.

Comme nous l'indiquions précédemment, l'entretien de nos chemins municipaux devient une priorité pour la sécurité de nos citoyens. Depuis quelques années, les subventions discrétionnaires venant du ministère des Transports ont été également très discrètes en terme des montants attribués. Nous espérons être l'objet de meilleures compréhensions de la part des représentants politiques du ministère.

LE BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE :

Demeure toujours dans les projets réalisables. Rappelons que le financement proviendra d'apports privés et publics extérieurs à la municipalité. Nous continuerons d'exercer des pressions auprès de l'ATR et autres intervenants régionaux afin de recevoir l'aval dans ce dossier.

LA PLACE DES ARTISANS ET LES TOILETTES DU QUAÏ

Nous examinons diverses avenues pour solutionner le problème de traitement des eaux usées des toilettes du quai. Cet équipement est indispensable pour l'accueil de nos visiteurs. Nous regardons une approche avec des partenaires potentiels. Les détails vous seront communiqués

au moment opportun.

Il en est de même pour une mise à niveau du bâtiment vétuste de la place des Artisans. La phase II de l'aménagement de la zone du quai, préparée par la Corporation Nautique du Quai, pourrait se réaliser dans les prochains mois ou les prochaines années. Un dossier à suivre...

Ainsi, l'ensemble des investissements au plan triennal d'immobilisation n'affecte en rien les revenus de la municipalité. Le financement des projets provient des revenus de subventions ou de collaborations particulières négociées avec des partenaires privés et publics. Bien sur, bien d'autres projets sont en plan. Il y a des investisseurs qui parfois se présentent ou manifestent des intentions. Faire des annonces prématurées n'a rien pour faciliter les démarches des promoteurs. De plus, lorsqu'il s'agit d'une année électorale, il serait trop facile de faire de la petite politique avec les moyens des autres. Le seul intérêt du présent conseil municipal et du maire, c'est de continuer à administrer avec droiture, un souci constant d'une saine administration et d'être loin des propos de tout ce que nous présente la commission d'enquête Charbonneau.

En terminant, je tiens à remercier le personnel de la municipalité et tous les membres du conseil municipal pour le dévouement accordé à une gestion responsable des deniers publics. Aux organisations bénévoles, merci aussi pour votre implication dans votre communauté. Vous contribuez ainsi à une gestion financière d'activités importantes de notre milieu.

Aux citoyens et citoyennes de Sainte-Rose, une joyeuse période du temps des fêtes. Que l'année 2013, soit pour chacun d'entre vous, remplie d'espoir, de joie, de partage et de paix.

Laurent Thibeault
Maire

Mot de l'inspecteur

À tous les propriétaires de chiens,

Nous vous remercions d'accorder une attention toute spéciale à l'importance de tenir votre chien en laisse lors de vos promenades quotidiennes.

Même si vous connaissez bien le tempérament de votre animal, certaines personnes éprouvent un inconfort en présence d'un chien. Pensons aux jeunes enfants qui se rendent à l'école et qui peuvent être surpris à l'approche

d'un animal plus grand qu'eux, à la population en général qui circule à pied et bien sûr aux personnes âgées qui se sentent plus vulnérables.

Toujours soucieux de vous offrir un milieu de vie de qualité, nous vous remercions de ramasser les excréments de votre animal afin de respecter notre environnement immédiat.

Nous tenons à rappeler aux propriétaires de chiens quelques articles importants du règlement sur les animaux:

7.3 Excréments

Le gardien d'un animal doit immédiatement nettoyer, par tous les moyens appropriés, toute place publique ou toute propriété privée salie par les dépôts de matières fécales laissées par un animal dont il est le gardien et doit en disposer d'une manière hygiénique. À cette fin, le gardien doit avoir en sa possession le matériel nécessaire. Cette disposition ne s'applique pas au chien guide.

7.7 Événement

Il est défendu à toute personne d'amener un animal sur une place publique lors d'une fête, d'un événement ou d'un rassemblement populaire. Le présent article ne s'applique pas à un chien guide ou à l'occasion d'une exposition canine.

9.3

Sur le terrain sur lequel est situé le bâtiment occupé par son gardien ou sur tout autre terrain privé où il se trouve avec l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain, tout chien et, ou tout chat doit être gardé, selon le cas :

3^o Tenu au moyen d'une laisse. Cette laisse et son attache doivent être d'un matériau suffisamment résistant, compte tenu de la taille du chien et, ou du chat, pour permettre à son gardien d'avoir une maîtrise constante de l'animal;

Toute personne qui contrevient à l'un ou l'autre de ces articles est passible d'une amende variant entre 100\$ et 1000\$. Le règlement complet est disponible sur demande.

Étant donné les nombreuses plaintes formulées oralement, nous invitons les citoyens témoins d'un manquement à l'un ou l'autre de ces articles, à dénoncer en venant compléter un formulaire de plainte au bureau de la municipalité et si possible prendre une photo de l'animal, afin que nous puissions acheminer la plainte à la Sûreté du Québec.

Jean Gagnon, inspecteur en bâtiment

Chroniques du conseil municipal

Visites mensuelles attendues

À la demande de M. Jean-Marie Claveau, député de Dubuc, il nous fait plaisir de vous informer que M. Michel Tremblay, conseiller de M. Claveau, viendra nous visiter une fois par mois (salle du conseil municipal) dès le mois de janvier 2013.

M. Claveau espère ainsi rapprocher le député des citoyens et offrir à ceux-ci de meilleurs services de proximité.

Ce sera en effet l'occasion, pour vous, chers citoyens de Sainte-Rose, de lui faire part d'une situation ou problématique particulière que vous souhaitez porter à l'attention de votre député à Québec

Pour le bon fonctionnement de ces visites mensuelles, vous êtes priés de communiquer avec M. Tremblay pour confirmer votre présence.

Voici ses coordonnées:

Bureau de Dubuc
439, rue Albert, QC
G7B 3L5
Tél: 418-544-8106
Sans frais: 1-877-380-8106
Courriel: Michel.tremblay@assnat.qc.ca

Calendrier des séances du conseil 2013

Voici le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2013 :

(article 148 du code municipal)

◇ Lundi	14 janvier	19 h
◇ Lundi	4 février	19 h
◇ Lundi	4 mars	19 h
◇ Mardi	2 avril	19 h
◇ Lundi	6 mai	19 h
◇ Lundi	3 juin	19 h
◇ Mardi	2 juillet	19 h
◇ Lundi	5 août	19 h
◇ Mardi	3 septembre	19 h
◇ Mardi	1 octobre	19 h
◇ Lundi	11 novembre	19 h
◇ Lundi	2 décembre	19 h

Bienvenue à tous!

Stationnement interdit en période hivernale

Votre collaboration nous est indispensable pour ce qui est du stationnement de vos véhicules durant les mois d'hiver.

Nous vous recommandons de prendre connaissance des quelques articles de règlement suivants pour votre sécurité et celle de nos employés.

Article 7 "Signalisation"

La municipalité autorise le(s) fonctionnaire(s) désigné(s) par le Conseil municipal à installer et à maintenir en place, aux endroits déterminés par résolution, des panneaux d'arrêt, des panneaux ordonnant de céder le passage, des panneaux interdisant des demi-tours, des feux de circulation, des lignes de démarcation de voies, ainsi que toute autre signalisation décrite au *Code de la sécurité routière* qui serait jugée appropriée par le Conseil.

Toute personne est tenue de se conformer aux indications que ces signalisations comportent.

Article 9 "Stationnement interdit"

Nul ne peut immobiliser un véhicule routier sur un chemin public où la signalisation indique que le stationnement est interdit en tout temps.

Article 28 "Stationnement de nuit"

Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, il est défendu d'immobiliser ou de stationner tout véhicule routier sur le chemin public ou sur tout terrain de stationnement public, entre minuit et 7h du matin et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} décembre et le 31 mars inclusivement. Cette interdiction a pour but de faciliter et de permettre le déneigement pendant ladite période.

L'amende prévue pour le non-respect de l'un ou l'autre de ces articles est de 30\$ et celle-ci peut être imposée pour chaque jour que dure l'infraction.



Collecte des matières recyclables et des ordures

En attendant l'envoi du nouveau calendrier, voici les dates des prochaines collectes:

◇ Jeudi	20 décembre	Recyclage
◇ Vendredi	21 décembre	ordures
◇ Vendredi	28 décembre	ordures
◇ Jeudi	3 janvier	recyclage
◇ Vendredi	4 janvier	ordures
◇ Vendredi	11 janvier	ordures
◇ Jeudi	17 janvier	recyclage
◇ Vendredi	25 janvier	ordures

Nous vous ferons parvenir le calendrier 2013 des dites collectes en même temps que votre compte de taxes, à la fin janvier.

Nous demandons à nouveau votre collaboration afin que vous disposiez de vos monstres ménagers, résidus domestiques dangereux, pneus usés et équipements informatique et électronique de manière responsable en communiquant avec nous au besoin pour connaître la manière d'en disposer.

Matières recyclables

Les membres du conseil municipal ont à coeur la qualité de l'environnement et demandent votre collaboration quant au tri de vos ordures ménagères et de vos matières recyclables.

C'est quoi un bac bleu bien rempli?

Un bac bleu bien rempli est celui où on ne retrouve que de la matière recyclable : **papier-carton, verre, métal et plastique**, en absence complète de matières indésirables!

Ce qui est recyclable

Les contenants de verre, de plastique et de métal doivent provenir principalement de l'épicerie.

PAPIER ET CARTON

- ⇒ Papiers et cartons propres
- ⇒ Journaux, revues, magazines, annuaires, livres, papiers déchiquetés, cartons plats et ondulés, autres
- ⇒ Contenants de lait et de jus rincés (facile quand nous sommes à la maison, un peu moins lors d'un festival)

PLASTIQUE

Contenants, couvercles et autres matières comportant l'un des symboles triangle suivants :



Tous les contenants de plastique sont marqués d'un symbole triangle se trouvant sur ou sous le produit et au centre duquel se retrouve un chiffre variant de 1 à 7. Ce chiffre indique en quelle sorte de plastique a été fabriqué le contenant (ce n'est pas une obligation d'inscrire la sorte de plastique avec lequel a été fabriqué le contenant).

Seules les bouteilles d'eau de Javel et de shampoing sont récupérables pour les plastiques marqués d'un triangle 3.

S'il n'y a pas de numéro, pas recyclables.

MÉTAL ET AUTRES

- ⇒ Boîtes de conserve
- ⇒ Cannelles d'aluminium
- ⇒ Bouchons et couvercles
- ⇒ Assiettes et papier d'aluminium

VERRE

- ⇒ Bouteilles et pots (verre clair et coloré)

Ce qui n'est pas recyclable

PAPIER ET CARTON

- ⇒ Papiers et cartons souillés de nourriture (exemple : boîtes de pizza)
- ⇒ Papiers et cartons cirés ou plastifiés
- ⇒ Papiers métalliques ou carbone
- ⇒ Couches, mouchoirs et essuie-tout

- ⇒ Papier peint
- ⇒ Autocollants
- ⇒ Photographies

Les verres à café ne sont pas recyclables.

PLASTIQUE

Contenants, couvercles et autres matières comportant



l'un des symboles triangle suivants :

- ⇒ Pailles et bouchons
- ⇒ Emballages, sacs et pellicules de plastique de type Saran Wrap (triangle 4)
- ⇒ Suremballage de cellophane
- ⇒ Jouets, briquets, rasoirs jetables
- ⇒ Tuyaux d'arrosage et articles en PVC (triangle 3)
- ⇒ Disques compacts, cartables
- ⇒ Contenants de polystyrène (styromousse) (triangle 6)

MÉTAL ET AUTRES

- ⇒ Outils, clous, ferrailles
- ⇒ Jouets
- ⇒ Petits appareils électriques (récupérés au Carrefour environnement rue des Oblats)
- ⇒ Ensemble de lumières de Noël défectueux (récupérés au Carrefour environnement rue des Oblats)
- ⇒ Contenants aérosol (collecte RDD 2 fois par année)
- ⇒ Piles (récupérées à la municipalité)

VERRE

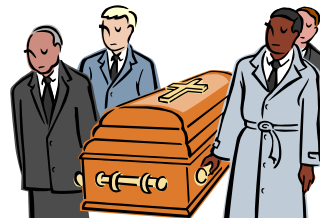
- ⇒ Verre plat (vitre, miroir, verre à boire)
- ⇒ Ampoules électriques, tubes fluorescents et ampoules fluocompactes (récupérés à la municipalité)
- ⇒ Vaisselle, porcelaine, faïence, terre cuite, céramique, pyrex, etc.
- ⇒ Fibre de verre
- ⇒ Flacons de parfum et de produits de beauté

Merci de prendre soin de notre planète!

**Services Québec,
c'est la porte d'entrée
aux services gouvernementaux**



**Services Québec vous simplifie les choses avec
le guide « QUE FAIRE LORS D'UN DÉCÈS »**



Le décès d'un être cher est une période difficile à traverser, qui exige d'accomplir certains actes administratifs le plus rapidement possible. Vous pourriez avoir à demander des prestations, à mettre fin à des programmes ou devoir liquider la succession.

Afin de vous aider dans vos démarches, Services Québec publie, en version électronique <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/decès/Pages/accueil.aspx> et en version papier, le guide *Que faire lors d'un décès*, dans lequel sont présentés les principales obligations à remplir, les détails à respecter ainsi que les coordonnées des ministères et organismes publics que vous devez joindre.

Procurez-vous le guide en version papier, communiquez avec Services Québec au 1 877 644-4545 ou visitez l'un de nos bureaux de services en région:

Services Québec Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean
2655, boul. du Royaume, Entrée 4
Saguenay, arr. de Jonquière
dir-reg.slsj@servicesquebec.gouv.qc.ca
www.servicesquebec.gouv.qc.ca
www.saguenaylacsaintjean.gouv.qc.ca

Autre service

Vous déménagez?

Faites d'une pierre six coups!

Le Service québécois de changement d'adresse (SQCA) www.servicesquebec.gouv.qc.ca permet de signaler, en quelques minutes et dans une seule démarche, un changement d'adresse à six ministères et organismes gouvernementaux : le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Régie des rentes du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, Revenu Québec, le Directeur général des élections et la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Il y a trois façons d'utiliser le Service québécois de changement d'adresse :

- ◇ Par Internet : au www.servicesquebec.gouv.qc.ca dans l'espace Citoyens du Portail gouvernemental de services, cliquez sur le lien menant au *Service québécois de changement d'adresse*.
- ◇ Par téléphone : au 1 877 644-4545.
- ◇ En personne, à notre bureau de Services Québec de Saguenay, situé au Faubourg Sagamie, 2655, boul. du Royaume, Saguenay, arr. de Jonquière, G7S 4S9.

Le bon pneu pour la bonne saison

État des pneus

Question de pression

La pression dans un pneu varie d'environ 1 lb/po² (psi) lorsque la température extérieure monte ou baisse de 6°C. Plus il fait froid, plus elle baisse et, à l'inverse, plus il fait chaud, plus elle monte.



Par exemple, vos pneus gonflés à 32 psi dans un garage maintenu à une température de 18 °C auront une pression de 31 psi à 12 °C, de 30 psi à 6 °C, mais de 33 psi à 24 °C.

Rappelez-vous que même le pneu le plus étanche peut perdre 1 ou 2 psi par mois. Voyez à maintenir la pression adéquate pour garder une bonne tenue de route et un maximum d'adhérence.

Des pneus gonflés à la bonne pression :

1. réduisent la consommation d'essence
2. améliorent la tenue de route
3. s'usent moins vite.



Une fois par mois, vérifiez ou faites vérifier la pression des quatre pneus. Une baisse de pression d'aussi peu que 10 % peut rendre la conduite plus hasardeuse.

De plus, UN SEUL pneu sous-gonflé de 6 lb/po² peut accroître la consommation de carburant de 3 %.

Des chiffres et des lettres qui parlent

Les inscriptions sur le flanc d'un pneu contiennent de l'information.



Voici comment décoder un pneu marqué **P145/80R14 S**.

P pour voiture de tourisme (le « p » de *Passenger Car*). Les lettres **LT** (pour *Light Truck*) sont inscrites sur les pneus destinés aux camions.

145 est la largeur du pneu en millimètres. Elle varie de 145 à 275 mm (de 5,7 à 10,8 po).

80 est le rapport entre la hauteur du flanc et la largeur de la bande de roulement. La plupart des voitures ont des pneus offrant un rapport de 70 à 80. Les pneus des voitures sport ont un rapport qui varie de 50 à 60.

R pour radial.

14 représente le diamètre de la jante, en pouces.

S est la cote de vitesse maximale. Généralement, plus la cote est grande, moins le pneu est durable. La cote **Q** est réservée aux pneus d'hiver.

cote	Vitesse
Q	160 km/h
R	170 km/h
S	180 km/h
T	190 km/h
U	200 km/h
H	210 km/h
V	240 km/h
W	270 km/h
Z	Plus de 240 km/h

Pneus d'hiver

En matière de sécurité routière, les pneus d'hiver ont fait leurs preuves. Mais encore faut-il qu'ils soient en bon état. Comment pourraient-ils mordre dans la neige s'ils n'ont plus de dents?

Cet hiver, mordez dans la neige !

Les dents d'un pneu, ce sont les rainures de sa bande de roulement. Plus elles sont profondes, meilleure sera la traction. En effet, la sculpture particulière des pneus d'hiver est conçue de façon à empêcher la neige de s'accumuler dans les rainures. La profondeur de celles-ci, qui de-



vrait être d'au moins 4,8 mm, permet :

de bien « accrocher » la neige : la bande de roulement des pneus d'hiver a des rainures environ 30 % plus profondes et plus mordantes que celle des pneus quatre saisons;

d'évacuer rapidement neige et ga-

doue : le dessin de la bande de roulement permet de se débarrasser plus aisément de la neige;

de réduire les distances de freinage : le caoutchouc qui entre dans la fabrication des pneus d'hiver est plus mou, donc plus souple et efficace par temps froid;

d'accélérer en toute sécurité.

Pour mesurer la profondeur des rainures, placez une pièce de 25 ¢ dans une rainure du pneu, la tête du caribou à l'envers. Si la rainure ne touche pas au museau de l'animal, l'adhérence dans la neige profonde sera faible! Vérifiez plusieurs rainures et en divers endroits du pneu afin de détecter une usure inégale ou localisée.

Bref, en « mordant » dans la neige, vos pneus vous gardent sur la route. Sur une surface glacée, c'est surtout la gomme, plus tendre, du pneu d'hiver qui empêchera votre véhicule de se déporter.

Des pneus d'hiver en bon état ne sont pas une garantie contre les accidents. Adaptez votre conduite aux conditions météorologiques et routières :

- ⇒ **roulez moins vite**
- ⇒ **gardez plus de distance** avec les autres véhicules.

Le saviez-vous?

- ⇒ **Des pneus d'hiver en bon état permettent de réduire jusqu'à 25 % la distance de freinage**
- ⇒ **Le pneu d'hiver garde son élasticité jusqu'à -40 °C**
- ⇒ **Les pneus à crampons sont permis du 15 octobre au 1^{er} mai sur les véhicules de moins de 3 000 kg**

Même après le 15 mars, l'hiver peut vous surprendre

La période durant laquelle **les pneus d'hiver sont obligatoires** débute le 15 décembre et se termine le 15 mars.

Mais il est plus prudent d'attendre quelques semaines après cette date avant de procéder à la pose des pneus quatre-saisons ou des pneus d'été. Car, même si les premiers signes du printemps sont perceptibles, l'hiver peut encore surprendre :

- ⇒ **une neige fraîchement tombée entraînera une ré-**

duction de l'adhérence des pneus;

- ⇒ **une chaussée en apparence dégagée peut cacher une plaque de glace et représenter un danger.**

Avec des températures moyennes de -4,1 °C à Québec et de -2,3 °C à Montréal pour le mois de mars, il est recommandé de conserver vos pneus d'hiver après le 15 mars. Rappelons que le caoutchouc du pneu quatre-saisons commence à perdre de son élasticité et de son adhérence dès que la température, en s'abaissant, atteint 7 °C. Ce processus s'accélère rapidement à partir de -7 °C, alors que le caoutchouc des pneus d'hiver perd de son élasticité à partir de -40 °C. Une différence de taille!

Bon hiver et soyez prudents!

Mot des organismes et entreprises de chez nous



La Guignolée

Merci à tous les citoyennes et citoyens pour leur grande générosité lors de la Guignolée qui a eu lieu le dimanche 2 décembre dernier. Elle a permis d'amasser la somme de 1 035,55 \$.

Un merci tout particulier aux bénévoles qui se sont impliqués lors de cette journée!

Comité de vie communautaire

Nos activités vont bon train. Six jeunes de notre communauté ont fait leur premier pardon et leur première communion. Nous parlons de Léa Girard, Joséphine Ville-neuve, Arnaud, Enrico et Raphaël Tremblay et de Nathan Pellerin.

Félicitations à ces jeunes!

Cette année, les messes de Noël seront célébrées :

Le 24 décembre à 17h00 et 19h00

Il n'y aura pas de messe les 23 et 30 décembre.

La messe du Jour de l'An aura lieu le 31 décembre à 16h00.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter de très Joyeuses Fêtes à tous!

Anne-Marie Villeneuve
Comité de Vie communautaire

Conseil d'établissement

Bonjour,

C'est avec plaisir que je siège encore cette année au conseil d'établissement de l'école Sainte-Rose.

Mon implication au sein du milieu scolaire est pour moi très enrichissante. J'essaie de répondre à mes obligations au meilleur de mes connaissances et je souhaite faire en sorte que les décisions prises au conseil soient les plus représentatives possible de ce que pense la majorité des parents.

Ainsi, si vous avez des questions au sujet du fonctionnement de notre école ou si vous avez envie de faire savoir votre point de vue sur un sujet scolaire, je vous invite à me contacter.

Cette année, nous avons formé un comité de financement afin d'amasser des sous pour le voyage de fin d'année. Au nom de toute l'équipe du comité, j'aimerais vous dire un GROS MERCI!!

Les profits réalisés lors de notre Rallye d'Halloween (plus de 500\$) dépassent toutes nos attentes. Sachez que c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons organisé l'événement. Vos sourires et votre appréciation ont été la ré-

compense inespérée à de longues heures de préparation. Sachez que notre comité s'est formé à la va-vite à la fin de l'assemblée annuelle du CE. Nous avons été rapidement entraînés par l'euphorie de l'Halloween sans penser une seconde à ce que nous ferions par la suite comme activité de financement. Je profite donc de l'occasion pour faire un appel à tous. Si vous avez des idées à nous suggérer ou mieux, si vous avez envie de faire partie de notre comité, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Nous aimerions organiser encore un ou deux événements au cours de l'année afin d'amasser suffisamment d'argent pour les élèves de l'école. Surveillez les publications et merci à l'avance de votre participation.

Je vous souhaite un Joyeux Noël et une bonne année à toutes et à tous!

Nadine Potvin
Présidente du conseil d'établissement

Une reconnaissance remarquable

Maintenant retraité et résident de Sainte-Rose-du-Nord, cofondateur et directeur général de la Maison Plein Cœur, à Montréal, Louis Marie a siégé à de nombreux conseils d'administration régionaux et nationaux afin d'influencer le développement de services de soutien pour les personnes vivant avec le VIH et d'assurer le financement des organismes communautaires de lutte contre le sida.



Sur la photo, Dr Colin Carrie remet la médaille du jubilé à M. Louis-Marie Gagnon, roserain.

Félicitations à M. Gagnon pour son implication!

Bureau de poste

J'aimerais vous souhaiter mes meilleurs voeux en cette belle période de festivité. Santé, joie et prospérité et que cette nouvelle année 2013 vous apporte de grands bonheurs. Je vous invite à venir vous procurer des timbres soit en carnet de 10 ou de 100 timbres, car il y aura une augmentation dès le 14 janvier. Le prix passera de 0.61\$ à 0.63\$ plus taxes.

Pour la période des Fêtes, le bureau de poste sera fermé les journées suivantes :

- ◆ Le mardi 25 décembre 2012
- ◆ Le mercredi 26 décembre 2012
- ◆ Le mardi 1^{er} janvier 2013

Pour informations, vous pouvez communiquer avec moi au 418-675-1306 ou au 418 675-1091.

Au plaisir de vous servir!

Jeanne-D'Arc Marquis
Maître de postes



Veillez prendre note que le point de chute de Sainte-Rose-du-Nord sera fermé les mercredis 26 décembre et 2 janvier 2013.

Il y aura reprise des activités le mercredi 9 janvier 2013.

AU PLAISIR DE SE REVOIR EN 2013!

Saison de pêche blanche

Avis aux pêcheurs

Pêches et Océans Canada annonce les mesures de gestion de la pêche blanche au Saguenay pour l'année 2013.

Le Ministère annonce que la saison 2013 durera quarante-quatre (44) jours, soit du samedi 19 janvier à 0 h au dimanche 3 mars à 24 h. Cette décision tient compte de la recommandation de statu quo par rapport aux années 2011 et 2012 sur les mesures de gestion pour les années 2013 et 2014 de la Direction des sciences.

Advenant que la saison ne puisse débuter le 19 janvier, en raison de mauvaises conditions de glace, celle-ci sera décalée d'un nombre équivalent de jours, mais ne pouvant se terminer au-delà du 10 mars 2013.

La limite quotidienne de capture demeure la même soit un maximum de cinq poissons de fond par jour à l'exception du flétan de l'Atlantique, du requin du Groenland, du loup à tête large, du loup atlantique, du loup tacheté, des mollusques et des crustacés. Les pêcheurs devront obligatoirement remettre ces espèces à l'eau.

Bonne saison de pêche blanche!

Certificat du chasseur



Au futurs chasseurs(es)...

Je donnerai une session de cours pour l'obtention du certificat du chasseur au cours de la fin de semaine du 12 et 13 janvier 2013.

Des places sont toujours disponibles.

Mes meilleurs vœux à tous les amateurs de plein-air, de chasse et de pêche!

Lawrence Villeneuve, moniteur CSMAF et ICAF

Roman roserain



Pas de paradis sans... l'enfer

Est le titre du roman de science-fiction de Mme Danielle Tremblay, qui a été publié il y a quelques mois déjà, dont en voici un extrait:

Pas de paradis sans... l'enfer par Danielle Tremblay

"Puis, je me suis mis à envisager sérieusement l'envoi de ma demande d'inscription à Éden. À quatorze ans, il était grand temps d'y penser. Bon nombre de parents transmettent cette demande pour leurs enfants, et dès leur naissance. On le comprend aisément quand on pense que, sur les soixante-cinq milliards d'humains de la planète, le quart est en âge d'être admis à Éden. Plusieurs centaines de milliers d'entre eux penseront un jour à s'y inscrire, si leurs parents ne le font pas ou ne l'ont pas déjà fait pour eux. Combien ne se contenteront pas d'y penser?"

Ce roman pourrait être qualifié de roman initiatique de science-fiction. On ne sait ce qui prime réellement dans cet ouvrage, tant l'imagination dont fait preuve l'auteur pour déployer un univers futuriste le dispute à la justesse des sentiments et des impressions des personnages. La prose intimiste de D. Tremblay berce ainsi le lecteur tout en maintenant constamment son attention éveillée, et l'on se retrouve à plusieurs reprises frémillant devant les épreuves terribles que traverse David sur le chemin de son initiation. Dépaysant....

Les gens intéressés à se procurer un exemplaire de ce livre sont invités à communiquer avec Mme Tremblay au 418-675-2381 ou en visitant le site internet suivant pour la version numérique:

<http://librairie.immateriel.fr/fr/ebook/9782924020173>

Bonne lecture!

Club sportif Les Alliés



Sortez vos plus beaux habits, car vous êtes les invités spéciaux du

Gala de fin d'année de Sainte-Rose-du-Nord

qui aura lieu le 31 décembre 2012 à 20h30 au Club Les Alliés.

Venez célébrer la nouvelle année dans un décor digne d'Hollywood où le glamour et le clinquant seront à l'honneur.

Une photographe sera sur place jusqu'à 22h00 si vous souhaitez immortaliser ce beau moment en famille ou entre amis.

Danse avec DJ, lunch, jeux et feux d'artifice à minuit.

Tirage d'un certificat-cadeau de 100\$ à L'Éternel Spa.

Remise de prix pour l'événement roserain de l'année, les personnes les mieux habillées de la soirée et d'autres catégories surprises. Venez voter!

La famille dont le plus grand nombre de membres arrivera en même temps sur le tapis rouge se verra remettre une bouteille de champagne!

Mur des résolutions pour notre beau village. Venez faire vos suggestions.

Billets en vente dès maintenant au coût de 10\$ par personne auprès des organisateurs du Gala ou le soir même:

Émil Grenon-Potvin : 418-812-9325

Mariel Grenon : 418-675-2597

Michel Grenon : 418-675-2524

Vaneska Rousseau : 418-675-2563

Nous vous attendons en grand nombre!

Club de l'amitié

Mot du président

Nous voulons remercier tous ceux qui ont encouragé le Club de l'amitié en participant aux différentes activités qui ont été organisées en tenant compte de vos suggestions. L'implication de tous est une condition essentielle à la réussite de notre programmation annuelle. Votre C.A. s'implique sérieusement pour répondre à toutes vos demandes, et nous sommes assurés que vous saurez y répondre de façon positive.

Si vous manifestez un intérêt quelconque pour travailler avec les membres d'un comité pour l'organisation des activités, nous vous invitons à communiquer avec ; Mme Marie-Reine Perron au 418-675-2630. Merci à tous.

À l'horaire

Nous avons dû effectuer quelques modifications à l'horaire paru dans le dernier numéro de la Plate-Forme.

Dimanche	19 h	Sacs de sable
Lundi	10 h 45	Séance de Tai Chi
	13 h 30	Séance de Tai Chi
Mardi	13 h	Les mardis après-midi (jeux et palet américain)
	19 h	Danse de ligne
Mercredi	19 h	Bingo
Vendredi	13 h	Palet américain*

Nouvelles des comités

Bingo de Noël

Nous vous attendons bingo spécial de Noël décembre prochain à sera de 10 \$ pour la première et de 5 \$ pour la deuxième.



en grand nombre au qui se tiendra le 19 décembre prochain à 19 h. Le coût d'entrée première carte et de

Prix :	Tours réguliers	15 \$
	Tours spéciaux	20 \$
	Gros lot :	
	- Premier bingo	10 \$
	- Carte pleine	50 \$
	Paiement minimum	5 \$

Tai Chi

Le comité du Tai Chi tient à féliciter tous ceux qui **ont participé à cette activité, les plus anciens** pour leur persévérance et les nouveaux pour leur enthousiasme communicatif. Notre professeur, Michel, sera présent à la dernière séance, soit le 10 décembre.



Pour toute personne qui voudrait se joindre au groupe, n'hésitez pas à contacter madame Claude Hudon au 418-675-2630.

Notre « Souper de Noël »

Notre « Souper de Noël » se tiendra, cette année, le 5 janvier prochain, au Pavillon de la Montagne. Nous vous attendons en grand nombre pour partager notre repas et notre soirée; vous pourrez alors en profiter pour démontrer vos talents dans la danse, les jeux et différents concours. Un lot de surprises vous attend en plus du tirage du super Moitié/Moitié.



Le coût d'entrée, incluant le repas et la soirée, est de 20 \$ pour les membres et de 25 \$ pour les non membres.

Félicitations!

Nous tenons à féliciter monsieur Louis-Marie Gagnon pour l'obtention de la médaille de diamant « du jubilé de la Reine » pour ses 25 ans d'implication auprès des victimes du VIH; cette médaille lui a été remise par le ministre de la Santé lors du gala annuel de la Société canadienne du SIDA.



Verbiage...

Merci à toutes les personnes qui ont eu le courage, malgré la température, de donner de leur temps pour la Guignolée.

Restaurant Les 3G



Les propriétaires du restaurant Les 3G, François-Xavier et Louis-Joseph Girard, leurs épouses Madeleine Savard et Monique Poulin ainsi que tout le personnel vous souhaitent un très Joyeux Noël et une Bonne Année 2013!



À VOS MARQUES! PRÊT? MARCHEZ!

Saviez-vous que la marche est l'activité physique la plus populaire au Québec? Rien d'étonnant à cela : c'est une activité qui convient à tous les âges, qui présente peu de risques de blessures, qui ne coûte rien et qui se pratique partout, en ville comme à la campagne. En plus, on peut marcher en toutes saisons, seul ou en bonne compagnie, et ce, sans équipement particulier! En prime, c'est excellent pour le coeur, les muscles et l'esprit!

Pourquoi ne pas faire le premier pas dès aujourd'hui? Le plus simple, c'est de commencer par une petite marche de 10 à 15 minutes et d'augmenter graduellement la fréquence et la durée pour atteindre l'objectif de 30 minutes par jour. Il existe sûrement de beaux parcours qui vous inciteront à recommencer régulièrement.

NE RATEZ PAS UNE OCCASION!

Si vous croyez que vous n'avez pas le temps de marcher : Levez-vous un peu plus tôt pour marcher avant le déjeuner. Parfait pour réfléchir, méditer ou écouter de la musique. Allez chercher les enfants à l'école ou à la garderie à pied. C'est une belle occasion de parler avec eux...

Marchez pendant votre heure de lunch. Et pourquoi ne pas demander à un collègue de vous accompagner?

SUIVEZ VOS PROGRÈS PAS À PAS.

Le podomètre est un petit appareil qu'on accroche à sa ceinture et qui calcule le nombre de pas qu'on fait dans une journée. Chaque jour, on peut donc savoir si on a bien effectué les 7 000 à 10 000 pas recommandés. Idéal pour se motiver!

FAITES LE BON PAS!

En marchant d'un bon pas, c'est-à-dire à une intensité modérée, on en retire le maximum de bénéfices pour la santé. Lorsqu'on s'y adonne à intensité modérée, le rythme de notre respiration et de notre coeur augmente, de même que la température de notre corps. On est encore capable de parler, mais de façon un peu plus saccadée. On sent également que les muscles de nos jambes travaillent. À ce rythme, la marche devient très efficace pour obtenir des bénéfices sur le plan de la santé.

LA MARCHE ET LE SURPLUS DE POIDS

Commencez progressivement et espacez vos journées de

marche; c'est une bonne façon de diminuer les risques de problèmes ostéoarticulaires. Assurez-vous d'avoir des chaussures ayant une bonne capacité d'absorption. Pour perdre du poids, il faut idéalement marcher sans interruption de 45 à 60 minutes, 4 ou 5 fois par semaine, à une allure modérée. La marche et l'hypertension La prescription est la même que pour les personnes en santé, c'est-à-dire que, si on est sédentaire, il est préférable d'y aller progressivement. Par contre, l'intensité ne doit pas dépasser le niveau modéré si l'on veut obtenir les effets escomptés à long terme.

Pour d'autres informations sur les différents problèmes de santé versus la marche, vous référer au site Kino-Québec.

Avec les informations que vous avez en main, c'est à vous de découvrir vos conditions idéales de pratique de la marche. Il faut faire dès maintenant les premiers pas! N'oubliez pas, la marche ne demande qu'un équipement minimal, mais sa pratique régulière exige de la discipline.

Un truc : misez sur le plaisir!

Office municipal d'habitation

Logements vacants

À noter que 3 de nos logements sont présentement disponibles pour les **familles** à faible revenu.

Pour obtenir un logement, il faut d'abord avoir complété un formulaire de demande de logement et être admissible au programme. Pour info : 418-675-2250 poste 2602.

Offre d'emploi

Préposé(e) à l'entretien

Le conseil d'administration de l'Office municipal est présentement à la recherche d'un ou d'une préposé(e) à l'entretien pour ses 10 logements.

Le ou la candidat(e) recherché(e) devra posséder de l'expérience pertinente pour divers travaux de menuiserie, de plomberie et d'électricité. Il (elle) devra également procéder à l'inspection mensuelle des logements tel que décrit au manuel d'entretien préventif des OMH.

Le salaire offert varie entre 12\$ et 15\$ de l'heure selon l'expérience.

Toute personne intéressée par cet emploi est priée de faire parvenir son curriculum vitae au 126, de la Descente-des-Femmes, Sainte-Rose-du-Nord, G0V 1T0 à l'attention de Mme Maryse Girard, directrice générale.

Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

126, rue de la Descente-des-Femmes
Sainte-Rose-du-Nord, Qc, G0V 1T0
admin@ste-rosedunord.qc.ca
www.ste-rosedunord.qc.ca
Téléphone : 418-675-2250
Télécopie : 418-673-2115

Heures d'ouverture du bureau de la municipalité :


Lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Vendredi de 8 h à 12h

Pour la période des Fêtes, nos bureaux seront fermés
du 22 décembre au 6 janvier inclusivement

Pour nous joindre :

Maryse Girard, d.g.	2602
Nadia Bolduc, adj. admin.	2600
Jean Gagnon, ins. bâtiment	2601
Lise Clermont, biblio	2603
J.-Marc Martel, gar. mun.	2604
Nathalie Simard, agente de développement	2607

NOMINATION




**M. ROBIN
ST-PIERRE**
Directeur général de
la coopérative financière

Le conseil d'administration et toute l'équipe de la Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay sont heureux de souhaiter la bienvenue à **Monsieur Robin St-Pierre** qui agit désormais à titre de **directeur général de la coopérative financière**.

Comptant près de 25 ans d'expérience au sein du Mouvement Desjardins et possédant de nombreux diplômes dont un baccalauréat en sciences comptables, Monsieur St-Pierre entend mettre à profit ses connaissances et son dynamisme afin d'offrir aux membres actuels et futurs des services financiers répondant aux plus hauts standards de qualité.

Tourné vers la qualité des services aux membres, M. St-Pierre est heureux de se joindre à l'équipe en place. Il accorde notamment une importance particulière au rôle de la Caisse dans la communauté, c'est pourquoi il compte prendre part de façon significative au développement du milieu.

La Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay compte sur une équipe de 87 employés au service des 23 000 membres qui ont choisi de lui faire confiance.



Desjardins
Caisse de la Rive-Nord
du Saguenay
Coopérer pour créer l'avenir